Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1709

Artikel: Emploi : travail intérimaire sous surveillance
Autor: Tille, Albert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009209

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Travail intérimaire sous surveillance

Le travail intérimaire est trois fois plus important qu'il y a dix ans. Les cantons latins étudient ce nouveau marché de l'emploi riche en incertitudes.

L'emploi à vie dans une entreprise est un modèle qui appartient au passé. L'économie se mondialise. Les entreprises travaillent en flux tendu pour s'adapter rapidement à la concurrence internationale. Les contrats de travail temporaires sous toutes les formes se multiplient. Quelle est l'ampleur du phénomène et quelle précarité entraîne-t-il? Pour tenter de répondre à ces interrogations, la Conférence romande et tessinoise des services cantonaux de l'emploi (CRT) a lancé une enquête sur le travail intérimaire. Ses résultats viennent d'être publiés.

Le travail intérimaire est moins répandu qu'on aurait pu le craindre. Il ne représentait que 1,6% l'emploi en 2004. Mais, comparé au 0,45% enregistré en 1993, la progression est spectaculaire. Si elle se poursuit au même rythme, elle transformera profondément le marché du travail.

On aurait pu supposer que le travail intérimaire se substitue aux emplois fixes en période de récession économique. Il n'en est rien L'effectif des travailleurs intérimaires est influencé par la conjoncture économique au même titre que les autres formes d'emploi. Lorsque le nombre des chômeurs augmente en raison de la baisse de l'emploi, le nombre des intérimaires diminue.

La forte croissance des travailleurs intérimaires enregistrée depuis 2003, visible sur le graphique ci-dessus, a des causes extra-conjoncturelles. Elle provient pour une large part des accords bilatéraux. Les étrangers représentent désormais plus de la moitié des intérimaires. Leur effectif a progressé de 46% en deux ans alors que celui des Suisses de 8% seulement.

Le phénomène varie fortement d'une branche à l'autre de l'économie. Il est particulièrement important dans les entreprises offrant des services informatiques. Elles travaillent sur mandat, ce qui mobilise un personnel important sur de courtes périodes. Le travail intérimaire atteint également un niveau élevé (de 4%) dans l'horlogerie. Pendant la grande crise des années septante, l'emploi s'est effondré de 90 000 à 30 000 personnes avec son lot de licenciements traumatisants. Les patrons horlogers doivent s'en souvenir et goûtent particulièrement la flexibilité qu'offre le travail intérimaire. Dans la branche, Rolex détient un record. La situation est semblable dans la construction, qui souffre du traumatisme de la crise des années nonante et, de surcroît, travaille également sur mandat.

L'étude de la CRT s'est basée sur les statistiques de l'emploi disponibles au seco et dans les cantons. Ces données quantitatives ne sont pas suffisantes pour mesurer la précarité du travail intérimaire. Le rapport ouvre quelques pistes pour en faire une évaluation qualitative. Un engagement dure en moyenne deux mois. C'est insuffisant pour avoir accès à la prévoyance professionnelle, ce qui est un élément évident de précarité. Mais il est possible que les intérimaires cumulent plusieurs engagements par année et puissent, par l'intermédiaire de leur agence, cotiser pour leur 2ème pilier. Autre élément difficilement chiffrable de la précarité: une mission donnée à un travailleur en dernière minute perturbe la vie privée et génère des frais si elle est offerte dans une entreprise éloignée de son domicile.

Les offices cantonaux de l'emploi gardent un œil attentif sur l'évolution du travail intérimaire en particulier et du travail temporaire en général. Ils suggéreront, au besoin, des accords entre partenaires sociaux ou des modifications de la loi fédérale sur le service de l'emploi pour lutter contre la précarité de l'emploi. *at*

Graphique 10 : Evolution, en Suisse, du nombre d'intérimaires et du nombre de chômeurs - Source : seco, EXLSE

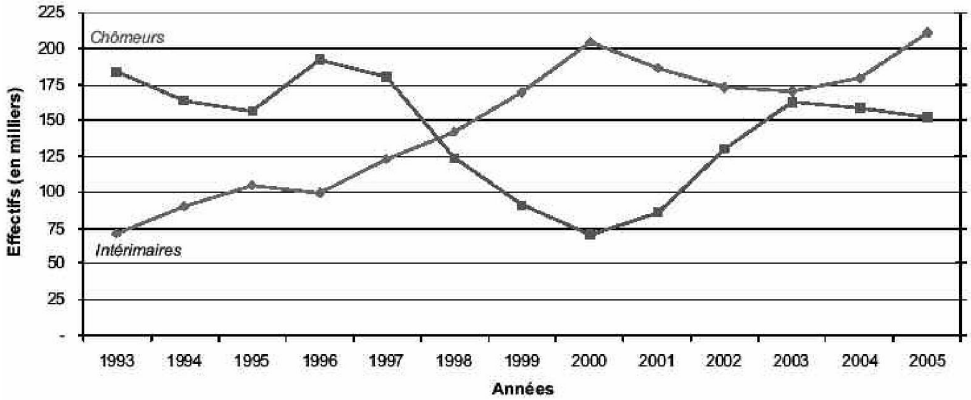

Il y a travail intérimaire lorsqu'une agence de location de services place un travailleur dans une entreprise qui a un besoin temporaire de main-d'œuvre supplémentaire. Le travailleur placé est en contrat avec l'agence.